



Plateforme Territoriale UNAFORIS Réunion labellisée le 13 février 2013

BILAN D'ETAPE

Monique GIRIER
Représentante Territoriale
UNAFORIS

Préambule



« Dans plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Suisse, Belgique notamment) existent des « hautes écoles professionnelles » qui forment au travail social. Ces hautes écoles sont reliées aux universités et délivrent conjointement les diplômes de l'enseignement supérieur en travail social, dans la cadre du processus de Lisbonne (licence, master, doctorat).

Alors qu'en France, les diplômes en travail social qui sont proposés du niveau V (niveau CAP) au niveau I (niveau master / direction) sont délivrés par le ministère des affaires sociales, conjointement avec l'éducation nationale pour plusieurs d'entre eux, mais les diplômes post-bac ne sont pas encore intégrés au processus européen.

Si des crédits européens sont remis aux diplômés de niveau III (niveau licence européen) et niveau I, les grades de licence et de master ne sont pas encore décernés aux diplômés.

Cette reconnaissance figure dans le rapport de la Commission paritaire du travail social et de l'intervention sociale, auquel l'UNAFORIS a largement participé, qui a été validé en décembre 2014 et remis à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion, le 18 février 2015.

Le projet de mettre en place, avec le soutien de l'Etat et des conseils régionaux, des Hautes écoles professionnelles, est un des projets phare de l'UNAFORIS.

Les hautes écoles seront l'expression de l'intégration des formations au travail social, dans le cadre européen des diplômes.

Le projet est de partir d'une réorganisation des établissements de formation existants, sur une base régionale, afin de garder la formation en proximité des futurs professionnels et professionnels en poste.

*Les établissements de formation y travaillent activement, depuis 2013, dans le cadre de **plateformes régionales préfiguratives** ».*

-Site UNAFORIS-

SOMMAIRE

I- Un projet politique, stratégique et de gouvernance établi pour 3 ans	5
II- Les orientations stratégiques de la plateforme	5
III- Gouvernance opérationnelle de la plateforme	5
IV- Bilan des actions	6-16
4.1- Fonction 1 : Pilotage stratégique et opérationnel – Gouvernance de la plateforme	6
4.2- Fonction 2 : Offre coordonnée de formation initiale et continue	6-11
4.2.1 Fiche action Projets pédagogiques	6
4.2.2 Fiche action Adaptation de l'offre de formation et des voies d'accès (apprentissage)	7
4.2.3 Fiche action Individualisation des parcours VAE	7-8
4.2.4 Fiche action Renforcement des partenariats branches : sociale et médico-sociale - universités (enseignement supérieur)	8
4.2.5 Fiche action Répondre aux nouvelles exigences d'un dispositif de formation au regard d'un environnement concurrentiel	8
4.2.6 Fiche action Organiser une gestion commune des épreuves d'admissibilité des formations du social de niveau V et IV	9
4.2.7 Fiche action Définir une stratégie commune de formation des tuteurs dans le cadre de l'alternance intégrative	9-10
4.2.8 Fiche action Formations initiales et continues : diplômantes et labellisées	10
4.2.9 Fiche action Construire une véritable stratégie de pré-professionnalisation pour le social et le sanitaire	11
4.3- Fonction 3 : Ouverture à l'International	11
4.4- Fonction 4 : Recherche, expertise et animation sur le territoire	11-12
4.4.1 Fiche action Renforcer et développer l'animation du territoire	11
4.4.2 Fiche action Développer les partenariats avec les universités et notamment les Laboratoires	12
4.4.3 Fiche action Contribuer au développement du réseau des PREFAS au sein de la commission recherche de l'UNAFORIS	12
4.4.4 Fiche action Développer la diffusion des travaux de recherche, d'expertise et de veille dans le milieu professionnel et auprès des étudiants et stagiaires	12
4.4.5 Fiche action Renforcer et développer l'émergence d'un réseau de coopération sur la zone indo-océanique et en inter-régions	12
4.5- Fonction 5 : Mutualisation	12-15
4.5.1 Fiche action Animation et/ou recherche : évaluation et amélioration du livret d'accompagnement du stagiaire des formations AMP-AVS-ME	12-13
4.5.2 Fiche action Groupes projets (exemple : vieillissement et gérontologie, protection de l'enfance, etc)	13
4.5.3 Fiche action Commission formation par niveau : certification	13-14
4.5.4 Fiche action Commission sélection : harmoniser une typologie de sujets Niveaux V et IV	14
4.5.5a Fiche action Développer l'organisation d'activités communes sur les prestations mutualisées en vue d'harmoniser et d'optimiser les pratiques : <i>Documentation</i>	14
4.5.5b Fiche action Développer l'organisation d'activités communes sur les prestations mutualisées en vue d'harmoniser et d'optimiser les pratiques : <i>Systèmes d'exploitation</i>	15

4.5.6 Ce niveau pourra aussi concerner potentiellement les systèmes d'information administratif et financier	15
4.6- Fonction 6 : Démarche qualité	15
4.6.1 Fiche action Inscrire la démarche qualité dans les 2 EFTS	15
4.6.2 Fiche action Atteindre un niveau cohérent de la démarche sur l'ensemble de la Plateforme	15
4.7- Autres actions	15-16
V- Perspectives et orientations	16-17
VI- Conclusion	17-19
➤ Sur le pilotage stratégique et opérationnel	
➤ Sur l'offre cohérente et coordonnée de formation sur les territoires	
➤ Sur l'ouverture à l'international	
➤ Sur la recherche, l'expertise et l'animation des acteurs sur les territoires	
➤ Sur la mutualisation	
➤ Sur la démarche qualité	

ANNEXES

20 et suites

La plateforme territoriale UNAFORIS Réunion a été labellisée le 13 février 2013.

I- Un projet politique, stratégique et de gouvernance établi pour 3 ans

Ce projet a pour objet :

- de préparer la création de l'HEPASS Océan Indien
 - . ressources humaines et compétences des professionnels
 - . reconnaissance et adhésion des autorités publiques et des employeurs
- de répondre aux besoins des acteurs locaux, collectivités publiques, employeurs privés et associatifs, étudiants et stagiaires par un dispositif de formation satisfaisant
- de contribuer à la réflexion nationale de l'UNAFORIS et décliner les orientations définies localement à partir de la plateforme

II- Les orientations stratégiques de la plateforme ont été définies à partir des six fonctions du cahier des charges :

- pilotage stratégique et opérationnel
- offre coordonnée de formation initiale et continue
- ouverture à l'international
- recherche, expertise et animation des acteurs sur le territoire
- mutualisation
- démarche qualité

Cf. Annexe 1 : *Synthèse des orientations stratégiques de la plateforme Océan Indien pour les 3 ans à venir*

Ces orientations ont été priorisées et hiérarchisées puis ont fait l'objet d'un programme de mise en œuvre 2013-2014-2015.

Cf. Annexe 2 : *Programme de la mise en œuvre de la plateforme*

III- Gouvernance opérationnelle de la plateforme

Le préambule à toute mise en œuvre des actions a été la définition d'un cadre de fonctionnement validé en avril 2013 et amendé en septembre 2014 par l'introduction d'une nouvelle instance dite « séminaire des bureaux ».

Cf. Annexe 3 : *Cadre de fonctionnement*

Des outils ont été élaborés :

- fiche action (cf. Annexe 4) établie pour chaque action
- lettre de mission (cf. Annexe 5) établie pour chaque pilote de projet et signée par le directeur de l'établissement dont il est salarié
- relevé de conclusions (cf. Annexe 6) établi après chaque rencontre des groupes de travail
- procédure de validation des propositions émises lors des rencontres (cf. Annexe 7)
- circuit d'informations (cf. Annexe 8)

IV- Bilan des actions

A partir de ces différents outils la mise en œuvre de la plateforme est synthétisée dans un tableau (cf. Annexe 9).

A partir des six fonctions de la plateforme et des fiches actions associées à chaque orientation stratégique qui constitue de fait un objet de travail, le bilan réalisé en mars 2015 est présenté ci-après.

4.1- Fonction 1 : Pilotage stratégique et opérationnel – Gouvernance de la plateforme

. *Instances stratégiques et opérationnelles*

- *Comité de pilotage et d'orientation*
- *Séminaire des bureaux des adhérents*
- *Conseil des partenaires*

. *Instances mises à disposition de la plateforme*

- *Représentant territorial*
- *Secrétariat du représentant territorial*
- *Collège de l'encadrement*
- *Séminaire des personnels des EFTS*
- *Groupes de travail*

. *Un cadre de fonctionnement défini*

. *Un calendrier de mise en œuvre opérationnelle sur 3 ans, établi à partir des orientations stratégiques du dossier de labellisation*

Toutes ces instances sont en place et fonctionnent.

4.2- Fonction 2 : Offre coordonnée de formation initiale et continue

4.2.1 Fiche action Projets pédagogiques prévue en 2014 et reportée en 2015

Enjeux du projet :

- Travail sur des valeurs et principes partagés

Objectifs pour la période :

- Recenser dans les différents documents respectifs les valeurs portées par les 2 membres de la plateforme, les partager, mettre en évidence les valeurs communes pour leur opérationnalisation dans le respect des singularités de chaque EFTS - Identification des valeurs et principes communs

Livrables :

Rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour novembre 2014.

Cette action était initialement prévue sur 2013. Elle a été reportée en septembre 2014.

Un des deux EFTS a demandé un délai pour réviser son projet pédagogique général et son projet stratégique. L'autre EFTS a effectué le recensement.

Cette fiche est donc en attente et reportée sur 2015.

4.2.2 Fiche action Adaptation de l'offre de formation et des voies d'accès (apprentissage)

Après concertation avec les employeurs et courrier adressé à la CPNE sur une étude de besoins à réaliser, cette orientation n'a pas été retenue comme objet de travail. Aucune suite n'a été donnée par la CPNE. Les employeurs ont dit privilégier les autres types de contrat dans un premier temps. Aujourd'hui ils privilégient les contrats en emploi d'avenir.

4.2.3 Fiche action Individualisation des parcours VAE – mise en oeuvre en 2015. *Cependant, le cadre de travail a été défini courant 2013.*

Enjeux du projet :

- Sensibiliser les publics hors branche Sociale et Médico-Sociale
- Informer sur les métiers du secteur Social et Médico-Social et la démarche VAE
- Permettre à un public un peu éloigné de la certification de se rapprocher des attendus du diplôme au regard de son projet professionnel et personnel
- Rapprocher les compétences développées par son expérience à l'élaboration d'un parcours professionnel plus ciblé
- Identifier et mutualiser les bonnes pratiques, notamment celles relatives au suivi «post-jury» des candidats en particulier en cas de validation partielle de leur certification
- Favoriser la modularisation des offres de formation en lien avec les référentiels de certification
- Repérer grâce au RNCP, les passerelles possibles de certification

Objectifs pour la période :

- Réaliser une plaquette d'information
- Proposer ou participer à des réunions d'information collective au sein des Points Relais-Conseils, et autres ...
- Informer sur les attendus des référentiels métiers au regard des activités menées
- Préciser le métier vers lequel les activités développées se rapprochent
- Valoriser les acquis tant personnels que professionnels des candidats
- Mettre en place un groupe de travail afin d'identifier les difficultés liées aux validations partielles pour élaborer des parcours complémentaires en articulant VAE et formations modulaires
- Réfléchir aux différents parcours possibles permettant de combiner des modules de formation et la validation des compétences acquises par la VAE dans le cadre d'un parcours individualisé
- Développer une action VAE articulée avec une action de formation pour obtenir la certification visée

A partir de 3 sous-fiches déjà élaborées :

- *Informier et sensibiliser des publics cibles concernés par les métiers du Code de l'Action Sociale et des Familles*
- *Eclairer le candidat sur sa demande de certification dans le cadre de son projet professionnel et personnel*
- *Organiser la complémentarité entre parcours VAE et formations modulaires*

Livrables :

Conventions pour la mise en place de permanences du « Pôle Régional VAE- Métiers du social et du médico-social » au sein des points-info relais conseil, des antennes pôle emploi

- Création et diffusion de la plaquette d'information
- Participation à des séances d'information collective (déjà mises en oeuvre)

Animation des « accueils individuels » à la demande de candidats dans le cadre de permanences des partenaires tels que Points-Info Relais Conseil, Antennes Pôle emploi

Construction d'une offre de possibilités de parcours individualisés post-VAE

Fin 2014 : réponse commune pour le DSB (nouveau cahier des charges). EMAP sous-traitant de l'IRTS pour ME et TISF.

4.2.4 Fiche action Renforcement des partenariats branches : sociale et médico-sociale - universités (enseignement supérieur) prévue en 2013 et reportée en 2015

Enjeux du projet :

- Trouver à travers un renforcement du partenariat avec l'UNIVERSITE de la Réunion, sans remettre en cause le caractère professionnel de nos formations, un moyen de développement des capacités d'analyse et de valorisation des statuts des acteurs de notre branche professionnelle. Au niveau de la recherche les relations entre le PREFAS (cogérées par les EFTS) et les universités devront être pensées au travers d'une alliance de ces partenaires au sein de l'HEPASS.

Objectifs pour la période :

Avec l'université de la Réunion :

- établir un accord cadre qui définit les modalités de partenariat prenant en compte l'échange d'intervenants dans les formations professionnalisantes universitaires et les formations professionnelles du C.A.S.F des EFTS avec une mutualisation des ressources.

Avec les branches :

- décliner des axes de travail en cohérence avec les orientations nationales et les besoins locaux en matière de formation initiale et continue
- prévoir des rencontres de travail avec les délégations régionales des fédérations afin d'aborder les problématiques locales en relations avec le projet de reconfiguration de l'offre de formation

Livrables :

Accord cadre de partenariat à l'Université de La Réunion et la plateforme UNAFORIS Réunion Océan Indien.

Comptes rendus des réunions partenariales avec les représentants régionaux des fédérations nationales de la branche.

Cette orientation stratégique a été reportée en 2015 dans l'attente de la charte qui doit être établie entre la CPU et l'UNAFORIS, l'idée étant de décliner cette charte en région. Cependant, les deux EFTS ont atteint les objectifs fixés pour ce qui concerne les relations de leur établissement avec les universités avec lesquelles ils ont des conventions.

Avec les branches, lorsque celles-ci seront stabilisées, l'idée est de décliner en région les accords nationaux lorsqu'ils existent.

Les représentants des branches participent au Conseil des Partenaires de la plateforme.

Enfin, l'accord cadre de partenariat IRTS – Université de la Réunion qui a été mis à jour en 2014 mentionne l'UNAFORIS. La plateforme n'étant pas une entité juridique, ne peut signer d'accord cadre.

Cette fiche action est à faire évoluer.

4.2.5 Fiche action Répondre aux nouvelles exigences d'un dispositif de formation au regard d'un environnement concurrentiel prévue sur 2015 *Fiche action non écrite*

4.2.6 Fiche action Organiser une gestion commune des épreuves d'admissibilité des formations du social de niveau V et IV - 2013 pour les niveaux V et prévue en 2015

pour les niveaux IV

Enjeux du projet :

- Un règlement de sélection pour les formations de niveau IV et V qui intégreront une admissibilité commune pour les candidats du territoire de la Réunion. Pour ceux qui candidatent dans les deux EFTS, il s'agira d'une économie financière également.

Objectifs pour la période :

- Finalisation du travail démarré en 2012 concernant l'admissibilité commune pour les AMP rentrées 2013 et ME pour les rentrées 2016.

Livrables :

Règlements de sélection- Calendriers -Documents administratifs – tarifs épreuves écrites et orales- Lancement des campagnes de sélection incluant l'admissibilité commune

NB : Lien à faire avec la fiche action *Commission sélection (pour formations en commun)* de la fonction V – *Mutualisation*

Réunions du groupe de travail le 22 et 25 novembre 2013. Concertations et échanges sur les tarifs, le calendrier. Finalisation le 19/12/2013. Règlements incluant l'admissibilité commune pour la sélection d'AMP soumis à la DJSCS par chacun des 2 EFTS –Affichage d'un Calendrier IRTS/EMAP.

Participation des 2 partenaires à une rencontre avec les structures préparant à la sélection en 2013.

Pour ME le calendrier des rencontres est à construire.

4.2.7 Fiche action Définir une stratégie commune de formation des tuteurs dans le cadre de l'alternance intégrative

Enjeux du projet :

- constituer un réseau de structures apprenantes avec des tuteurs capables de contribuer aux exigences institutionnelles des formations
- continuer à harmoniser les pratiques EFTS/terrains de stage
- augmenter le nombre de sites qualifiants

↳ Mettre à la disposition du territoire réunionnais un dispositif de formation capable de contribuer à l'amélioration de la qualité des formations dans le travail social.

Objectifs pour la période :

- Réaliser un état des lieux : nombre de tuteurs formés - établissements – contenus- etc.
- Recenser les besoins : structures qui souhaitent s'investir dans l'accueil des stagiaires et, plus largement, dans la pratique de l'alternance intégrative ? Quels salariés pourraient contribuer à ce projet comme tuteurs ?
- Définir une stratégie commune aux EFTS et aux structures.

↳ produire un état partagé de la situation

↳ établir une analyse des besoins des structures et des candidats au tutorat

Planning prévisionnel :

Novembre 2013 : élaboration de la grille de questionnement à transmettre aux structures

Février 2014 : courrier aux structures.

Mai 2014 relances.

Analyse (en continu) des réponses des structures.

Septembre 2014 : élaboration du rapport final et des propositions de réponses.

Décembre 2014 : séminaire de discussion sur la stratégie commune réunissant les structures et les EFTS en vue de l'amélioration de la qualité.

Livrables :

Le questionnement à transmettre aux structures

Le rapport final

La définition de la stratégie (à mettre en œuvre à partir de 2015)

Aucune rencontre sur cette fiche mais un travail en novembre 2013 sur Tuteur emploi d'avenir dans le cadre d'un appel d'offres Unifaf.

Labellisation: chaque EFTS a une session financée par Unifaf.

La réponse faite en commun à ANFH et AGEFOS PME n'a pas été retenue.

Devait être relancée en décembre 2014.

4.2.8 Fiche action Formations initiales et continues : diplômantes et labellisées

Enjeux du projet :

- Proposer une cartographie des formations sociales et médico-sociales sur les 2 prochaines années avec une actualisation au dernier trimestre 2015.
 - Aux vues de l'expertise des membres de la plateforme, il conviendra pour chaque partenaire de se spécialiser sur un ou plusieurs domaines afin d'offrir l'éventail le plus large possible et adapter ainsi l'offre de formation sur le territoire.
 - Définir les modalités de réponse en complémentarité et non en concurrence tant pour les appels d'offres que les appels à projet sur des champs de compétence communs.
- Il ne s'agira pas de systématiser une réponse commune sur tous les appels d'offres ou appels à projet.

Objectifs pour la période :

- Proposer une cartographie concertée 2015- 2016 intégrant des possibilités d'alternance
- Définir des champs d'expertise à explorer par chaque partenaire

Livrables :

Cartographie des formations initiales, labellisées sur 2015-2016. Code de bonne conduite pour les réponses aux appels d'offres ou aux appels à projets. Identification du/des champs d'expertise de chacun et engagement des membres à respecter le choix concerté opéré.

2 rencontres ont eu lieu en octobre 2014.

Remise en question de la fiche action par un EFTS.

Décembre 2014 : suspension de cette fiche - renvoyée au niveau politique via le comité de pilotage et d'orientation comme prévu dans le document cadre de fonctionnement « au regard des nœuds existants ».

Cette orientation est désormais un point de travail au sein du séminaire des bureaux.

4.2.9 Fiche action Construire une véritable stratégie de pré- professionnalisation pour le social et le sanitaire prévue en 2015

Enjeux du projet :

- Proposer un dispositif qui contribuera à lutter contre toutes les formes d'exclusion, à lever les handicaps auxquels sont confrontés ces jeunes dans leur démarche d'accès aux savoirs pour l'insertion professionnelle.

La préprofessionnalisation visera principalement l'identification de projets individuels de l'éventuel futur professionnel et l'acquisition de compétences plus transversales à un ensemble de métiers

Objectifs du projet :

- Repenser la pré professionnalisation afin que les demandeurs d'emploi, les salariés moins qualifiés, les jeunes en alternance puissent intégrer une formation dans les domaines social et sanitaire en vue d'une qualification.

Les différentes préprofessionnalisations se feront en fonction des niveaux d'études (niveaux V, IV) afin de permettre l'accès à un plus grand nombre de demandeurs d'emploi.

- Construire le schéma des dispositifs de pré professionnalisation en fonction du niveau des publics

Livrables :

Etat des lieux.

Cette orientation sera mise en travail en 2015. Cependant, l'EMAP est déjà totalement mobilisée sur ce projet et des actions sont en œuvre.

4.3- Fonction 3 : Ouverture à l'International

Prévue en 2015

4.3-1 Inscrire les deux partenaires de la plateforme dans l'international

4.3-2 Elaborer un projet à l'international et notamment sur la zone océan indien

4.3-3 Augmenter le nombre de mobilités étudiants

4.3-4 Développer et favoriser la mobilité des professionnels

4.3-5 Développer des travaux de recherche et d'expertise communs sur la zone océan indien avec les universités et institutions

Fiches actions non écrites.

Cependant, l'IRTS est déjà totalement inscrit dans l'international et les points 4.3-2, 4.3-3, 4.3-4 et 4.3-5 sont à l'œuvre.

4.4- Fonction 4 : Recherche, expertise et animation sur le territoire

4.4.1 Fiche action Renforcer et développer l'animation du territoire *prévue en 2015*

Fiche action non écrite.

Cependant, les deux partenaires développent des actions d'animation du territoire (cf. rapports d'activités respectifs).

4.4.2 Fiche action Développer les partenariats avec les universités et notamment les laboratoires *prévue en 2015*

Fiche action non écrite.

4.4.3 Fiche action Contribuer au développement du réseau des PREFAS au sein de la commission recherche de l'UNAFORIS

Objectifs pour la période :

Sur la période (6 mois), trois objectifs sont réalisables :

- Identifier les situations pour lesquelles les membres du Conseil des Partenaires considèrent la recherche comme étant un moyen de compréhension et/ou d'action
- Problématiser ces situations pour les rendre traitables
- Elaborer et mettre en œuvre (peu ou prou) les orientations retenues pour l'action.

Livrables :

- Novembre 2013. Liste des thèmes, des problématiques retenues et des modalités de travail
- Janvier 2014. Rapport d'étape

Compte-rendu du Conseil des partenaires d'octobre 2013

Cette fiche est clôturée, le réseau des PREFAS n'étant pas actif au sein de la commission recherche de l'UNAFORIS.

Elle est à réactiver et à renommer « contribuer au développement du réseau des PREFAS ».

4.4.4 Fiche action Développer la diffusion des travaux de recherche, d'expertise et de veille dans le milieu professionnel et auprès des étudiants et stagiaires

Objectifs :

Recenser les travaux sur l'alternance, les acteurs institutionnels et leurs sites ; s'assurer de la diffusion des actes via les 2 centres de documentation

- Le pilote a réuni le groupe de travail 2 fois ; les représentants d'un EFTS n'ont pas été présents.
- Productions : bibliographies ; diffusion des travaux sur les sites à faire

4.4.5 Fiche action Renforcer et développer l'émergence d'un réseau de coopération sur la zone indo-océanique et en inter-régions *prévue en 2015*

Fiche action non écrite.

4.5- Fonction 5 : Mutualisation

4.5.1 Fiche action Animation et/ou recherche : évaluation et amélioration du livret d'accompagnement du stagiaire des formations AMP-AVS-ME

Objectifs pour la période :

- Finaliser l'évaluation des livrets d'accompagnement par le traitement des données recueillies au sein du PREFAS
- Proposer des pistes d'amélioration du livret d'accompagnement concernant sa lisibilité et la simplification de son utilisation par les stagiaires et les professionnels
- Proposer des pistes d'amélioration pour que le livret aide à la construction des compétences et de l'identité métier

Livrables :

Livrets modifiés pour les entrées en stage 2013 pour les formations AVS, AMP et ME.

Rappel du contexte :

Action PREFAS depuis septembre 2010 qui s'inscrit également depuis novembre 2014 dans une fiche-action de la plate-forme UNAFORIS (action 5.2). C'est un moyen de coopération et d'action commune.

- Une présentation des résultats de l'évaluation en mars 2014 : 3 thèmes (utilité du livret, utilisation du livret et pistes d'amélioration du livret)
- Constitution de deux groupes de travail pour améliorer les livrets d'accompagnement du stagiaire : 3 réunions ont été programmées pour finaliser ce travail entre avril et juillet 2014. Puis les responsables de formation des deux EFTS ont structuré et mis en forme les nouvelles versions des livrets d'accompagnement.
- Mise en pratique des nouveaux outils en octobre 2014 : Les livrets sont mis en pratique pour les nouvelles promotions ME et AMP. Des réunions communes EMAP et IRTS sont organisées par secteur géographique pour les présenter aux tuteurs et stagiaires lors de la mise en stage.

4.5.2 Fiche action Groupes projets (exemple : vieillissement et gérontologie, protection de l'enfance, etc) prévue en 2015

Fiche action non écrite.

4.5.3 Fiche action Commission formation par niveau : certification

Objectifs pour la période :

2013 - Sujets communs pour épreuves DJSCS pour AMP, AVS, TISF

2014 - Rédaction d'un protocole commun pour les épreuves sur site (nature des épreuves, supports, grilles d'évaluation...). Les ME seront aussi concernés par ce protocole.

Livrables :

Septembre 2013

- Mise en commun des sujets transmis précédemment par les 2 EFTS et des modalités sur site

Selon calendrier DJSCS

- Sujets communs

Octobre 2013 :

- Protocoles communs pour chaque épreuve sur site

Rappel du contexte :

- Sujets communs pour épreuves DJSCS pour AMP, AVS, TISF

- Rédaction d'un protocole commun pour les épreuves sur site (nature des épreuves, supports, grilles d'évaluation...). Les ME seront aussi concernés par ce protocole.

Une réunion le 06 novembre 2014

- Analyse de l'existant dans chaque centre
- Volonté d'harmoniser aussi les épreuves de rattrapage
- Identification des axes prioritaires à travailler :
 - Protocole commun de rattrapage et pour les épreuves sur sites : nature, supports, grilles d'évaluation
 - Mise en commun de la charte des jurys
 - Procédure ME : relancer le rectorat sur la proposition de grilles d'évaluation

La réunion prévue le 08 décembre a été annulée et reprogrammée le 19 février 2015 avec pour objet de croiser les protocoles de certification des deux EFTS ainsi que les chartes de jurys.

4.5.4 Fiche action Commission sélection : harmoniser une typologie de sujets Niveaux V et IV

Objectifs pour la période :

- Créer un comité de sélection chargé de définir les types de sujets et les grilles de correction applicables
- Elaborer une fiche de procédures concernant les modalités de fonctionnement de la commission

Livrables :

Procédure de fonctionnement
2 typologies de sujet

Rappel du contexte :

Les 2 EFTS organisent des sélections pour les mêmes DE de niveau 4 et 5

Réalisations 2014 :

- Harmonisation et proposition d'une typologie de sujet pour la sélection des niveaux V.
- Analyse des sujets des épreuves d'admissibilité niveau V, 2012 et 2013 des deux 2 EFTS pour rédiger une procédure concernant une typologie de questions.
- Vérification de la compatibilité de cette dernière avec les textes officiels du règlement de sélection.
- Plusieurs principes ont été adoptés par le groupe de travail (actualité internationale, nationale et locale, ouvertes, ne portent pas sur une connaissance précise mais sur un thème, nécessité d'une argumentation dans les réponses...)

4.5.5a Fiche action Développer l'organisation d'activités communes sur les prestations mutualisées en vue d'harmoniser et d'optimiser les pratiques : *Documentation*

Objectif :

Développer la mutualisation entre les 2 centres de documentation

Réalisation et livrables :

Carte de lecteur étudiant ou stagiaire qui permet un accès indifférencié aux deux centres de documentation
Adhésion au même réseau national de documentation
Logiciel d'indexation identique
Mise en œuvre des accès mutualisés,
Attente du nouveau thésaurus PRISME pour la mutualisation des indexations qui pourrait devenir régionale ou nationale ; relance du national

4.5.5b Fiche action Développer l'organisation d'activités communes sur les prestations mutualisées en vue d'harmoniser et d'optimiser les pratiques : *Systèmes d'exploitation*

Objectifs pour la période :

- 2014/2015 : financement, formation et configuration du progiciel de gestion d'activité AURION choisi par UNAFORIS.
- Mutualisation des coûts suivants : frais de missions du formateur et certains jours de formation

Livrables :

Dossier de financement - Accord de financement
Calendrier de formation – Jours de formation mutualisés

Réalisations 2014

- Mise en place et formation du groupe projet EMAP IRTS (les 6 et 7 novembre 2015)
- L'audit de l'EMAP débute en février 2015
- Réalisation de l'audit de l'IRTS par la société AURIGA. Objectif : analyse des processus de l'IRTS
- Suite à l'audit nous avons mis en place des groupes de travail :
 - Entre le 25 novembre et le 17 décembre 2014
 - 25 collègues rencontrés
 - 14 réunions et entretiens

Résultats et livrables produits le 19/12/2014 par l'IRTS :

- Un document complété : le modèle de données (contenu)
- Un document validé : les spécifications fonctionnelles (processus)

4.5.6 Ce niveau pourra aussi concerner potentiellement les systèmes d'information administratif et financier prévue en 2015

Fiche action non écrite.

4.6- Fonction 6 : Démarche qualité

4.6.1 Fiche action Inscrire la démarche qualité dans les 2 EFTS

Fiche action non écrite.

Cependant, l'un de deux EFTS est inscrit dans une démarche qualité depuis plusieurs années. Un plan d'action qualité se décline annuellement. Il a obtenu une qualification OPQF 2014.

4.6.2 Fiche action Atteindre un niveau cohérent de la démarche sur l'ensemble de la plateforme prévue en 2015

Fiche action non écrite.

4.7- Autres actions

Ces actions font suite au dernier séminaire des personnels et à des propositions qui ont émergé.

Forums et Salons :

Ils seront dorénavant organisés sous la bannière plateforme territoriale UNAFORIS. Un zoom devra être mis sur les personnes accompagnées dans ces métiers et les contextes d'intervention.

Il conviendra cependant de définir à quoi on participe au regard des nombreuses sollicitations.
Un groupe de travail sera installé au 1^{er} trimestre 2015.

Organisation de deux évènements :

- **Une manifestation type forum ou carrefour** sera organisée en septembre 2016 et préparée dès le 1^{er} trimestre 2015 par un comité de pilotage.

Ce carrefour aurait pour objet de faire se rencontrer des apprenants, des jeunes diplômés et des employeurs. Il porterait sur l'offre et la demande de l'avenir du secteur sanitaire, social et médico-social afin de préparer l'insertion opérationnelle et qualifiée dans celui-ci.

Lors de ce carrefour, dans un contexte réunionnais (mais pas que) de fort taux de chômage où l'insertion professionnelle est à flux tendu, il serait intéressant de mobiliser tous les établissements, les associations, les fédérations professionnelles, les institutions, sur les perspectives d'emplois ici et ailleurs.

Ceci permettra en filigrane de faire le lien entre offre de formation et offre d'emploi et d'identifier d'autres lieux de stages possibles pour les étudiants et stagiaires.

- **Une rencontre avec les terrains et notamment les employeurs sur la problématique des stages** au regard de la parution du décret du 27 novembre mais aussi sur les nouveaux modes de professionnalisation à construire.

Cette journée est programmée le 15 avril 2015. Elle sera organisée sous forme d'une table ronde sur l'alternance : quelles modalités de professionnalisation ?

(rejoint la fiche action UNAFORIS national « *Modalités innovantes de professionnalisation* »).

V- Perspectives et orientations

Ce bilan d'étape permet d'attester que l'activité de la plateforme est effective.

Globalement la mise en œuvre se déroule selon le calendrier établi malgré quelques décalages dans le temps.

L'effet positif et la plus-value apportée par la plateforme au sein de chaque EFTS se mesurent aussi par la prise en compte, dans les projets développés par chacun, des diverses orientations stratégiques.

Le **concept de plateforme labellisée** est de développer sur un même territoire, en s'appuyant sur les établissements adhérents à l'UNAFORIS, les 6 fonctions définies.

Chaque établissement continue donc à avoir son propre développement dans une dynamique et une logique de complémentarité et de subsidiarité.

Les actions menées et les divers livrables démontrent la plus-value apportée sur le territoire.

Quelques exemples :

- ✓ A ce jour, l'admissibilité commune est effective pour les niveaux V et sera bientôt en œuvre pour les niveaux IV : cela signifie qu'un jeune réunionnais peut s'inscrire indifféremment à l'EMAP ou à l'IRTS pour passer la sélection. S'il est admissible, il aura le choix de passer les oraux soit à l'EMAP, soit à l'IRTS, soit dans les deux établissements.
- ✓ Un règlement de sélection harmonisé, une harmonisation des typologies de sujet des épreuves d'admissibilité.
- ✓ Un stagiaire de niveau IV ou de niveau V dispose du même livret d'accompagnement pendant les stages, qu'il suive sa formation à l'EMAP ou à l'IRTS. De fait, les tuteurs disposent aussi du même outil.
- ✓ Une harmonisation des pratiques (protocoles de certification – charte des jurys) entre les deux EFTS pour les épreuves de certification en centre.

- ✓ Un accès avec la même carte lecteur aux deux centres de documentation que l'on suive sa formation à l'EMAP ou à l'IRTS.
- ✓ Etc...

Tout cela participe ainsi à une réelle égalité de chances sur le territoire.

D'autres aspects de ce processus d'évolution vers une HEPASS à partir de la plateforme sont aussi à souligner :

- ✓ le développement d'activités communes en vue d'harmoniser et d'optimiser les pratiques dans les deux EFTS est réel
- ✓ un même système d'exploitation de gestion de l'activité qui permet de développer une culture commune par des journées de formation des personnels communes aux deux établissements dans un souci d'amélioration de la qualité
- ✓ la participation aux divers forums des métiers qui se feront désormais sous une seule bannière plateforme
- ✓ l'organisation d'une journée commune avec les employeurs et les terrains sur les stages et les nouveaux modes de professionnalisation à construire

De même, la réelle appropriation par chaque partenaire des diverses fonctions de la plateforme dans ses projets participe à une évolution vers plus de mutualisation et d'harmonisation.

Le point sensible reste l'offre coordonnée de formation initiale et continue.
Cependant, la mise en place de 4 séminaires des bureaux sur le 1^{er} semestre 2015 devrait permettre de construire un modèle de bien commun pour favoriser la coopération.

Le processus est en marche et malgré quelques soubresauts inhérents à toute co-construction, l'objectif est le même :

Développer à la Réunion un outil de formation performant et de qualité au bénéfice des jeunes réunionnais.

VI- Conclusion

En terme de bilan, il y a lieu de souligner aussi que les effets des mutations en cours peuvent être mis en perspectives avec les 6 fonctions de la plateforme.

➤ Sur le pilotage stratégique et opérationnel

Les interlocuteurs des plateformes sont en pleine recomposition et voient leurs compétences évoluer.

A titre d'exemple :

- Le transfert de compétences aux régions et le nouveau mode de pilotage (loi ESR et réforme formation professionnelle).

- La mise en place de schémas régionaux de formation opposables
- L'accréditation des établissements
- L'évolution des formations de niveau V et IV

Va-t-on vers une remise à plat du dispositif de formation régional ?

Va-t-on vers un conventionnement de la région avec chaque EFTS ou avec un groupe d'EFTS ?

- La recomposition de l'appareil de formation universitaire (loi ESR)

Les enjeux, dans la perspective des HEPASS, sont que les EFTS soient reconnus comme acteur à part entière du champ de l'enseignement supérieur et de prendre part dans ce cadre aux politiques régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cela suppose soit d'accéder à la qualification d'ESPIG (cf. critères), ou bien de faire partie du 2^{ème} cercle par regroupement constitué à partir d'une convention d'association.

- Le Bac -3 et le Bac +3

La loi ESR laisse supposer un renforcement des liens Universités / Lycées. Les EFTS sont bien évidemment concernés.

➤ **Sur l'offre cohérente et coordonnée de formation sur les territoires**

- **Les travaux sur la ré architecture des formations en travail social** auront des impacts sur la structuration des EFTS de la sélection à la certification et interrogent, entre autres, sur la place et les modalités de l'alternance, sur la recherche et sur la délivrance des ECTS.

- **Le cadre national des formations conduisant à la reconnaissance d'un diplôme de LMD et les modalités de leur mise en œuvre**

Les exigences ont été posées par les arrêtés du 22/01/2014 et interrogent tant le fonctionnement en plateforme que les liens éventuels avec les universités.

- **La réforme de la formation professionnelle**

Va-t-on vers la création de formations complémentaires éligibles ?

Va-t-on vers le développement d'une formation continue « sur mesure » ?

- **Les enjeux de la professionnalisation**

La question de la professionnalisation par l'alternance intégrative fait partie du périmètre des travaux de ré architecture des diplômes au regard de la loi sur les stages et du cahier des charges des stages universitaires qui a été adopté.

- **La question du numérique**

L'innovation pédagogique à travers MOOC et la FOAD est interrogée.

➤ **Sur l'ouverture à l'international**

L'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (*loi ESR, loi sur les stages*) avec la mise en place et le suivi des ECTS, l'apprentissage des langues et la mobilité internationale des étudiants et Les enjeux d'une articulation international / recherche sont des axes qu'il faudra continuer à développer.

➤ **Sur la recherche, l'expertise et l'animation des acteurs sur les territoires**

La loi ESR promeut la mise en place d'une stratégie nationale de recherche.
Comment s'inscrire dans cette dynamique dans la perspective de l'HEPASS ?

La promotion de l'initiation à la recherche par la même loi invite les EFTS à mieux s'inscrire dans cette dynamique.

L'HCERES qui remplace l'AERES pose la question de l'évaluation dans la perspective de l'HEPASS.

La construction d'un niveau doctorat est aussi une véritable question.

Enfin, l'animation des acteurs d'un territoire se trouve renforcée dans le cadre des EGTS.

➤ **Sur la mutualisation**

Va-t-on vers une recherche pilotée au niveau régional ?

Va-t-on vers une mutualisation de l'offre de stages au niveau régional ?

Va-t-on vers une admissibilité commune, une intégration à APB en région ?

Va-t-on vers la construction mutualisée d'un niveau Master « en propre » au niveau de l'UNAFORIS ou de modules spécifiques ?

➤ **Sur la démarche qualité**

La question de l'évaluation interne et externe est posée.

La loi sur la formation professionnelle définit la place des OPCA dans le contrôle de la qualité et le décret d'application attendu précisera les attentes en matière de qualité.

Ces mutations sont totalement intégrées dans les réflexions en cours au sein de la plateforme et dans les projets d'orientation UNAFORIS 2015-2018.

Elles devront être prises en compte dans l'élaboration du projet HEPASS à partir de l'évolution de la notion de travail social vers celle plus large d'intervention sociale, tel que précisé par les travaux des EGTS.



ANNEXES

- Annexe 1 : *Extrait du dossier de demande de labellisation*
- Annexe 2 : *Programme de la mise en œuvre de la plateforme*
- Annexe 3 : *Cadre de fonctionnement*
- Annexe 4 : *Fiche action*
- Annexe 5 : *Lettre de mission*
- Annexe 6 : *Relevé de conclusions*
- Annexe 7 : *Schéma de validation des propositions émises lors des rencontres*
- Annexe 8 : *Schéma du circuit d'informations*
- Annexe 9 : *Tableau synthétique de mise en œuvre*
- Annexe 10 : *Tableau des sigles utilisés*